

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES
SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES SUR LES TRAVAUX DE
SA DIX-NEUVIÈME SESSION

(tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,
les 12 et 23 janvier 1998)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
MANDAT	1	3
PARTICIPANTS	2	3
COMPOSITION DU BUREAU	3	3
OUVERTURE DE LA SESSION	4	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5	3
RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL	6 - 21	4
Systèmes de romanisation	6 - 13	4
Échange et formats de données toponymiques	14 - 16	5
Noms de pays	17	5
Publicité et financement	18	5
Terminologie toponymique	19 - 20	5
Stages de formation à la toponymie	21	6
QUESTIONS D'ORGANISATION RELATIVES À LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES	22 - 23	6
RÉEXAMEN DES STATUTS DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES	24 - 25	6
ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU	26	7



TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES	27	7
GROUPES DE TRAVAIL NÉCESSAIRES À L'AVENIR	28 - 33	7
ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGTIÈME SESSION DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES	34	8
QUESTIONS DIVERSES	35 - 43	8

Annexes

I. LISTE DES EXPERTS		11
II. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GROUPE D'EXPERTS		23
III. PROJET DE RÉOLUTION POUR LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE DIVISION FRANCOPHONE AU SEIN DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES . . .		24
IV. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGTIÈME SESSION DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES		25
V. STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR RÉVISÉS DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES		27

MANDAT

1. Conformément à la décision 1997/213 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a invité le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques à tenir sa dix-neuvième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 12 et 23 janvier 1998.

PARTICIPANTS

2. La session a réuni 108 participants de 46 pays, représentant 21 des 22 divisions géographiques/linguistiques du Groupe d'experts. Trois observateurs étaient également présents. La liste des experts qui ont participé à la session figure à l'annexe I ci-dessous.

COMPOSITION DU BUREAU

3. Les membres du bureau étaient les suivants :

Président : M. P. E. Raper

Vice-Présidente : Mme H. Kerfoot

Rapporteur : M. R. L. Payne

OUVERTURE DE LA SESSION

4. Le Président a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux experts. Il a formulé quelques réflexions sur la dix-huitième session et mentionné certaines activités entreprises depuis le mois d'août 1996.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour suivant a été adopté tel qu'il avait été présenté :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapports des groupes de travail.
4. Questions d'organisation relatives à la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.
5. Réexamen des statuts du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.
6. Élection des membres du bureau.
7. Planification de la mise en oeuvre des recommandations de la septième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

8. Groupes de travail nécessaires à l'avenir.
9. Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.
10. Questions diverses.

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

Systemes de romanisation

6. M. Quinting, le coordonnateur, a rendu compte des progrès accomplis au sujet des divers systèmes (document de travail n° 1).
7. Aucun progrès n'avait été enregistré entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée au sujet de la création d'un système commun de romanisation.
8. Un exemplaire du système révisé de romanisation du thaï avait été reçu en 1997; l'inventaire des consonnes était identique à celui du système adopté à la première Conférence sur la normalisation des noms géographiques, mais l'inventaire des voyelles présentait sept différences. Il faudrait donc réviser les cartes au 1/50 000 déjà réalisées. Il était prévu de présenter le nouveau système pour adoption à la septième Conférence.
9. Des travaux approfondis avaient été entrepris au sujet d'un nouveau système de romanisation de l'ukrainien (document de travail n° 78 de la dix-huitième session du Groupe d'experts). Des travaux supplémentaires avaient été accomplis au cours des deux années écoulées, et il était prévu que le nouveau système soit présenté à la septième Conférence.
10. D'éventuelles modifications du système de romanisation de l'hébreu avaient été mentionnées à la dix-huitième session du Groupe d'experts (document de travail n° 5 de cette session), et des remarques avaient été sollicitées. On a noté que le système modifié en était au stade de la proposition.
11. On a indiqué qu'il n'y avait pas de renseignements disponibles sur le système de romanisation du biélorusse.
12. Des contacts avaient été pris avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) au sujet de la romanisation - plus précisément avec ISO/TC46 pour la translittération -, et une demande de liaison officielle avec le Groupe d'experts avait été faite.
13. Le coordonnateur a annoncé la publication en 1996 d'un livre de référence utile intitulé The World's Writing Systems, de Peter T. Daniels et William Bright (New York, Oxford University Press).

Échange et formats de données toponymiques

14. M. Marsden, le coordonnateur, a présenté le document de travail n° 5. Il a rappelé que le Groupe de travail avait été constitué en 1996, à la dix-huitième session du Groupe d'experts, et a indiqué que son existence était nécessaire, soulignant la récente prolifération de fichiers de données toponymiques et la nécessité d'avoir des noms normalisés pour le codage et l'échange.

15. Depuis 1996, le Groupe de travail s'était réuni à quatre reprises et il présenterait un rapport complet à la septième Conférence. On a fait référence aux aspects essentiels de ses travaux. Une enquête mondiale avait été réalisée sur la plupart des langues, systèmes d'écriture et systèmes de romanisation; elle avait révélé que les normes ISO et UNICODE étaient très complètes et répondaient à presque tous les besoins.

16. Le Groupe de travail a proposé l'élaboration de normes pour les nomenclatures numériques, sur la base des normes déjà élaborées par le Groupe d'experts pour les nomenclatures classiques et compte tenu des systèmes de romanisation approuvés. Tous les États membres pouvaient désormais échanger des données grâce à du matériel et à des logiciels peu coûteux.

Noms de pays

17. Mme Lejeune, la coordonnatrice, a indiqué qu'un rapport complet serait présenté à la septième Conférence.

Publicité et financement

18. M. Parker, le coordonnateur, a indiqué que la version provisoire d'une brochure d'information destinée à lancer un appel au grand public et aux milieux d'affaires avait été achevée et que la version définitive serait élaborée durant la session en cours. Elle avait été conçue par une entreprise privée spécialement pour faire passer le message du Groupe d'experts sans jargon toponymique et mettre en relief la possibilité d'appliquer concrètement un programme de normalisation des noms géographiques. On a fait observer que la même présentation pourrait servir pour d'autres supports d'information tels que les annonces de stages de formation (voir aussi le paragraphe 31 ci-après).

Terminologie toponymique

19. M. Kadmon, le coordonnateur, a fait part des progrès accomplis au sujet du glossaire de terminologie (anciennement dictionnaire de terminologie).

20. Le Groupe de travail s'était réuni à quatre reprises depuis la sixième Conférence (1992). La définition des mots "endonyme" et "exonyme" avait fait l'objet d'ajouts, de suppressions et de modifications (qui avaient reçu leur forme définitive à la dix-huitième session du Groupe d'experts en 1996). Les traductions chinoise et française étaient terminées, à l'exception des dernières modifications. La version espagnole avait été reçue en juillet 1997, mais il n'y avait pas encore de version arabe ni russe. Les versions traduites devaient être collationnées et distribuées. On a recommandé d'utiliser le glossaire dans tous les stages de formation.

Stages de formation à la toponymie

21. M. Ormeling, le coordonnateur, a dit qu'un rapport complet serait présenté à la septième Conférence.

QUESTIONS D'ORGANISATION RELATIVES À LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

22. Le Secrétaire et le Président ont proposé le bureau suivant pour la septième Conférence (13-22 janvier 1998) : deux vice-présidents, un rédacteur et un rapporteur; chacune des trois commissions aurait un président, un vice-président et un rapporteur. Elles seraient chargées des sujets suivants : normalisation nationale; programmes techniques; et programmes et échanges internationaux.

23. Le Président a noté que le recueil de documents des Nations Unies sur les noms géographiques réalisé par Peter E. Raper avait été largement distribué; un petit nombre d'exemplaires seraient disponibles à la Conférence. M. Tazi a indiqué que M. Nasser Al-Harthy avait fini de traduire les documents en arabe, et M. Wang a ajouté que la traduction chinoise suivait son cours. Mme Lejeune a indiqué que la traduction française des documents qui restaient à traduire était en cours. On a exprimé l'espoir que des efforts seraient faits pour traduire les documents en espagnol et en russe.

RÉEXAMEN DES STATUTS DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES
SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

24. Le Président a réexaminé les statuts (document d'information n° 1) section par section avec les membres du Groupe d'experts. M. Kadmon a proposé de modifier comme suit le paragraphe de la section II (Principes) :

Version originale : Les décisions du Groupe d'experts ont un caractère de recommandation.

Version proposée : Les décisions du Groupe d'experts sont soumises sous forme de recommandations aux Conférences des Nations Unies sur les noms géographiques; si elles sont approuvées, elles sont soumises sous forme d'une ou plusieurs résolutions au Conseil économique et social pour approbation définitive, avec la demande que les États membres leur assurent une publicité et une diffusion aussi larges que possible par les moyens et circuits appropriés tels que les organisations professionnelles, les établissements scientifiques et de recherche et les établissements d'enseignement supérieur.

25. M. Raper a émis l'avis, sans opposition des experts, que, comme des divisions pouvaient être ajoutées ou supprimées (voir le paragraphe 3 de la section IV, Composition), il était inutile de faire figurer la liste des divisions dans les statuts. Il serait préférable de la mettre en annexe. Les statuts et le règlement intérieur révisés sont reproduits à l'annexe V ci-dessous.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

26. On a suggéré qu'il serait bon de nommer un deuxième vice-président du Groupe d'experts. Le Président a toutefois fait observer que le règlement intérieur en vigueur ne le permettait pas. Les membres du bureau suivants ont été réélus pour une période de cinq ans :

Président : M. P. E. Raper (Afrique du Sud)
Vice-Présidente : Mme H. Kerfoot (Canada)
Rapporteur : M. R. L. Payne (États-Unis d'Amérique)

PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

27. Faute de temps, les participants sont convenus de reporter l'examen de cette question à la vingtième session du Groupe d'experts.

GROUPES DE TRAVAIL NÉCESSAIRES À L'AVENIR

28. Les activités de chacun des groupes de travail ont été examinées, et les coordonnateurs ont été nommés ou reconduits dans leurs fonctions. M. Marsden (Royaume-Uni), coordonnateur du Groupe de travail sur l'échange de données informatisé, créé en 1996, a présenté les futures activités du Groupe. Ces activités étaient plus particulièrement les suivantes : création d'un bulletin sur le web; tenue à jour des normes relatives aux échanges de données; instauration d'une liaison avec UNICODE; échange d'informations avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO); assistance concernant les programmes concrets à l'intérieur des pays et entre eux; et création d'un atelier du Groupe d'experts sur l'échange de données informatisé.

29. M. Marsden a suggéré en outre que, comme les premiers travaux étaient achevés, le Groupe de travail sur l'échange de données informatisé fusionne avec le Groupe de travail sur l'automatisation et les nomenclatures. Il a aussi fait observer que le coordonnateur de ce groupe, M. Lewis (Royaume-Uni), avait pris sa retraite et que lui-même (M. Marsden) ne pourrait assumer cette fonction. Il a proposé la candidature de M. Flynn (États-Unis) comme coordonnateur du Groupe de travail sur l'automatisation et les nomenclatures. Le Groupe d'experts a accepté par consensus la fusion et la nomination de M. Flynn.

30. M. Quinting (États-Unis) a annoncé qu'il ne pourrait conserver ses fonctions de coordonnateur du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation; il a proposé la candidature de M. Päll (Estonie), qui a été acceptée par consensus.

31. Le coordonnateur du Groupe de travail sur la publicité et le financement, M. Parker (Australie), a présenté un exposé sur le prototype et la version rédigée depuis peu de la brochure réalisée à partir du livret d'information du Groupe d'experts. Les experts ont rendu hommage à ce travail et remercié le coordonnateur. M. Malmirian (Iran) a demandé quand la brochure serait distribuée. Comme le travail était presque achevé à l'exception de l'impression, on a dit que l'on espérait commencer la distribution d'ici à la

fin du premier trimestre de 1998. M. Ormeling (Pays-Bas) s'est dit satisfait de la brochure et a estimé qu'elle devrait faire partie du site web. Mme Kerfoot s'est enquisse de sa traduction dans d'autres langues (voir aussi le paragraphe 18 ci-dessus).

32. Les coordonnateurs des Groupes de travail suivants ont été reconduits dans leurs fonctions :

Terminologie toponymique :	M. Kadmon (Israël)
Stages de formation à la toponymie :	M. Ormeling (Pays-Bas)
Publicité et financement :	M. Parker (Australie)
Noms de pays :	Mme Lejeune (France)

33. Le Secrétaire a indiqué que les noms des membres essentiels de chaque Groupe de travail seraient publiés dans le bulletin du Groupe d'experts, avec un résumé de la mission et du mandat.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGTIÈME SESSION DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

34. Le Secrétaire a présenté le projet d'ordre du jour de la vingtième session du Groupe d'experts. Après quelques échanges, l'ordre du jour provisoire a été approuvé (voir annexe IV).

QUESTIONS DIVERSES

35. Dans sa résolution 14, la septième Conférence a traité de la question de l'accès aux documents techniques et de leur archivage. Le Secrétariat a fait savoir que de nombreux documents avaient malheureusement disparu, notamment ceux qui provenaient des sessions du Groupe d'experts. Plusieurs experts ont accepté de vérifier leurs dossiers, en collaboration avec le Secrétariat et la Vice-Présidente, afin qu'un recueil complet puisse être établi. Les résultats de cette recherche seraient annoncés dans un prochain bulletin ainsi qu'au Groupe d'experts à sa vingtième session.

36. M. Helleland (Norvège) a annoncé qu'il ne faisait plus partie du Comité international des sciences onomastiques (CISO) et qu'il ne pouvait donc plus assurer la liaison avec ce dernier. Il a proposé la candidature de Mme Hausner (Autriche), qui a été acceptée par consensus.

37. Le Président a aussi indiqué que M. Grant Smith, Président du Place Name Survey des États-Unis (PLANSUS) avait demandé, dans une lettre, que M. Payne (États-Unis), Vice-Président du PLANSUS, assure la liaison avec cette organisation. Cette demande a été acceptée par consensus.

38. Les chargés de liaison suivants ont été reconduits dans leurs fonctions :

Comité scientifique pour les recherches antarctiques	M. Sievers (Allemagne)
--	------------------------

Institut panaméricain de géographie et d'histoire	M. Payne (États-Unis)
Organisation hydrographique internationale	M. Flynn (États-Unis)
Association cartographique internationale	M. Ormeling (Pays-Bas) M. Morrison (États-Unis)
Organisation internationale de normalisation	M. Marsden (Royaume-Uni)

39. Mme Lejeune a présenté le document de travail n° 4, qui préconisait la création d'une division francophone, expliquant que celle-ci serait utile comme instance commune où les pays en développement pourraient bénéficier d'une assistance en français pour divers problèmes toponymiques.

40. On a constaté que de nombreux pays étaient favorables à cette idée; de courtes déclarations de soutien ont été faites par les représentants des pays suivants : Canada, Suisse, Monaco, Luxembourg, Belgique, Roumanie, République démocratique populaire lao, Bénin, Côte d'Ivoire et Mali. Un débat long et animé a eu lieu entre divers experts sur la nécessité de créer une telle division et sur les conséquences qui pourraient en résulter. Plusieurs experts se sont dits préoccupés quant au statut de la Division romano-hellénique. Mme Lejeune a assuré les experts que, lorsque la France et les autres membres avaient donné l'assurance qu'ils n'abandonneraient pas la Division romano-hellénique, celle-ci avait donné son approbation sans réserve. Plusieurs experts ont dit craindre que la création d'une division francophone n'entraîne celle d'une division anglophone, ce qui conduirait à une polarisation au sein du Groupe d'experts, allant à l'encontre de l'idée et de l'intention originelles des fondateurs. On a aussi estimé que les pays très séparés où le français était parlé ou employé n'avaient pas de problèmes toponymiques communs. Certains experts ont dit redouter qu'une telle division, qui comprendrait au moins 46 membres, ne soit incommode. On a dit aussi qu'il n'était pas pratique d'avoir autant de divisions qu'il y avait de langues et que cette formule était contraire à l'intention originelle du Groupe d'experts. Enfin, de nombreuses préoccupations ont été exprimées au sujet des conséquences politiques d'une telle division. On a suggéré que le problème était peut-être d'ordre sémantique. Pour certains, le terme de "francophone" avait apparemment une connotation politique, alors que pour d'autres il ne constituait qu'une référence culturelle. Certains experts se sont dits réellement préoccupés par le risque que la création d'une division aussi grande ne nie et, à terme, ne rende inutiles certaines divisions géographiques. On a fait observer, au cours du débat, que de nombreux pays appartenaient à plusieurs divisions et que les divisions linguistiques et géographiques fonctionnaient déjà simultanément.

41. Mme Lejeune a souligné qu'une division francophone aurait un effet positif sur le Groupe d'experts et la toponymie appliquée, car une grande partie du monde tirerait profit d'une instance chargée de résoudre les problèmes liés à la langue française. Cela ouvrirait des possibilités de financement en faveur de

nombreux pays en développement. Une division francophone permettrait de faire circuler plus rapidement les idées, problèmes et documents (en français), de sorte que la communauté francophone pourrait communiquer ses observations et participer aux activités de manière plus efficace.

42. Le Président a déclaré qu'il semblait y avoir un consensus en faveur de la création d'une division francophone et que le Groupe d'experts présenterait une recommandation sur ce sujet à la septième Conférence. Il a été convenu que le nom anglais de cette division serait "French-speaking Division", bien que le nom français soit "Division francophone". Le texte de la recommandation figure à l'annexe III ci-dessous.

43. La septième Conférence a approuvé cette recommandation dans sa résolution 1 intitulée "Création d'une division francophone". À sa réunion du 23 janvier, le Groupe d'experts a décidé de modifier ses statuts en conséquence (voir aussi le paragraphe 25 ci-dessus).

M. G. A. OYENEYE
(Nigéria)

Assistant Director, Federal Surveys
Department

Division arabe

(Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Émirats arabes unis, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, République arabe syrienne, Soudan, Yémen; Président de la Division : M. A. Tazi)

M. Brahim ATOUI
(Algérie)

Chef du Laboratoire de toponymie, Institut
national de cartographie

M. Abdulaziz A. AAL-SHEIKH
(Arabie saoudite)

Professeur de géographie, Université King
Saud

M. Mohamed M. IBRAHIM
(Égypte)

Président, Egyptian General Authority for
Topography

M. Mohamed A. ABDULMONEIM
(Égypte)

Directeur général, Département des cartes
topographiques, Egyptian Survey Authority

M. Abdelhadi TAZI
(Maroc)

Membre de l'Académie du Royaume du Maroc

M. Mohamed ALAHIAN
(Maroc)

Chef de service de la documentation
cartographique, Division de la cartographie

Col. Nasser Sultan AL-HARTHY
(Oman)

Directeur de l'Office national de
topographie, Ministère de la défense

M. Mohammed Hassan IDRIS
(République arabe syrienne)

Directeur général, Direction générale de la
topographie

M. Marwan SOKAR
(République arabe syrienne)

Directeur des relations publiques, Direction
générale de la topographie

Division de l'Asie orientale (sauf la Chine)

(Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée;
Président de la Division : à déterminer)

M. Takekazu AKAGIRI
(Japon)

Directeur, Département cartographique,
Institut géographique, Ministère de la
construction

M. Dae Won SUH
(République de Corée)

Directeur général, United Nations Systems
Bureau, Ministère des affaires étrangères

M. Yeong Moo CHO
(République de Corée)

Directeur adjoint, Division des questions
économiques relatives à l'Organisation des
Nations Unies, Ministère des affaires
étrangères

M. Jin Hyun KIM
(République de Corée)

Président, Université de Séoul

M. Ki Suk LEE
(République de Corée)

Professeur, Département de l'enseignement
géographique, Université de Séoul

Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest

(Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Commonwealth des îles Mariannes septentrionales, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Nauru, Nouvelle-Zélande^d, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao^e, Samoa américaines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam; Président de la Division : M. J. R. Parker)

M. John PARKER
(Australie)

Surveyor-General for Victoria, Chairman of
Geographical Names of Australia

Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe)*

(Afghanistan, Azerbaïdjan^f, Chypre^g, République islamique d'Iran, Pakistan^h, Turkménistan, Turquieⁱ, Yougoslavieⁱ; Président de la Division : M. N. H. Malmirian)

M. Hamid MALMIRIAN
(République islamique d'Iran)

Directeur de l'Organisation géographique
nationale

M. Medhi MODIRI
(République islamique d'Iran)

Directeur adjoint, Organisation géographique
nationale

M. Asad ARDALAN
(République islamique d'Iran)

Expert, Département juridique, Ministère des
affaires étrangères

M. Nasser MOHAMMADI
(République islamique d'Iran)

Directeur, Département de géographie de
l'Organisation géographique nationale

M. Ali Reza JAHANGIRI
(République islamique d'Iran)

Expert, Département juridique, Ministère des
affaires étrangères

M. M. H. ABDOLLAHY NIKABADY
(République islamique d'Iran)

Expert des noms géographiques à
l'Organisation géographique nationale

M. Metin TUNCEL
(Turquie)

Département de géographie, Université
d'Istanbul

* Pour Chypre, voir aussi la Division romano-hellénique.

Division balte

(Estonie, Lettonie, Lituanie; Président de la Division : M. P. Päll)

M. Peeter PÄLL
(Estonie)

Institut de la langue estonienne, Académie
des sciences estonienne

Mme Elvi SEPP (Estonie)	Ministère de l'intérieur, Secrétaire chargée des noms de lieux de l'Estonie
Mme Malle HUNT (Estonie)	Office maritime national estonien, Chef de la Division de rédaction et de publication, Département des phares et de l'hydrographie
M. Jurgis KAVACS (Lettonie)	Chef, Section toponymique du Service des terres domaniales de Lettonie; Chercheur, Université de Lettonie
Mme Vita STRAUTNIECE (Lettonie)	Chef de la Division toponymique, Service des terres domaniales
Mme Zinta GOBA (Lettonie)	Chercheuse, Laboratoire scientifique de géographie et de toponymie régionales, Université de Lettonie

Division celtique*

(France^J, Irlande; Président de la Division : à déterminer)

M. D. MAC GIOLLA EASPAIG (Irlande)	Higher Place-names Officer, Ordnance Survey
---------------------------------------	---

* Pour la France, voir aussi la Division francophone.

Division de la Chine

(Chine; Président de la Division : M. WANG Jitong)

M. WANG Jitong (Chine)	Chercheur, Institut chinois de toponymie
Mme ZHAO Xiaoyang (Chine)	Chercheuse, Institut chinois de toponymie
M. DU Xiangming (Chine)	Expert, Directeur honoraire, Institut de recherche sur la toponymie, Bureau national de topographie et de cartographie
M. CHEN Genliang (Chine)	Division des noms administratifs et géographiques, Ministère des affaires civiles
M. JIN Ergang (Chine)	Directeur général, Division de l'administration et de la gestion des noms géographiques, Ministère des affaires civiles
M. KING Weilin (Chine)	Rédacteur en chef, China Cartographic Publishing House

M. GOU Haibo
(Chine)

Division de la réglementation et du droit,
Ministère des affaires étrangères

Division des langues allemande et néerlandaise*

(Afrique du Sud^b, Allemagne, Autriche, Belgique^k, Pays-Bas, Suisse^k, Suriname^l;
Président de la Division : M. J. Sievers)

M. Jörn SIEVERS
(Allemagne)

Président, Comité permanent des noms
géographiques, Bundesamt für Kartographie
und Geodäsie

Mme Isolde HAUSNER
(Autriche)

Présidente de l'Arbeitsgemeinschaft für
Kartographische Ortsnamenkunde (AKO), Vienne

M. Ferjan ORMELING
(Pays-Bas)

Professeur de cartographie, Université
d'Utrecht

(Voir aussi les observateurs)

* Pour la Belgique, voir aussi la Division romano-hellénique; pour l'Afrique du
Sud, voir aussi la Division du Sud de l'Afrique.

Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe*

(Albanie, Bulgarie, Chypre^g, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine,
Grèceⁿ, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie^t,
Ukraineⁿ, Yougoslavie; Président de la Division : M. B. Pokoly)

Mme Jadranka BULJAT
(Croatie)

Rédactrice, Institut lexicographique
de Zagreb

M. Blagoja MARKOVSKI
(ex-République yougoslave
de Macédoine)

Président, Commission nationale de la
normalisation des noms géographiques

M. Béla POKOLY
(Hongrie)

Secrétaire, Commission hongroise des
noms géographiques, Département des domaines
et de la cartographie, Ministère de
l'agriculture

M. Jerzy KONDRACKI
(Pologne)

Président, Commission de la normalisation
des noms géographiques étrangers

Mme Izabella KRAUZE-TOMCZYK
(Pologne)

Secrétaire, Commission de la normalisation
des noms géographiques étrangers, Service de
géodésie et de cartographie

M. Jerzy OSTROWSKI
(Pologne)

Membre de la Commission de la normalisation
des noms géographiques étrangers, Académie
polonaise des sciences

M. Pavel BOHÁČ
(République tchèque)

Secrétaire, Commission des noms
géographiques, Office tchèque de la
topographie, de la cartographie et du
cadastre

Mme Maria KOVÁČOVÁ
(Slovaquie)

Secrétaire, Commission des noms
géographiques, Institut géodésique et
cartographique, Bratislava

M. Imrich HORŇANSKÝ
(Slovaquie)

Président, Office de la géodésie, de la
cartographie et du cadastre

* Pour Chypre et la Grèce, voir aussi la Division romano-hellénique; pour la
Turquie, voir aussi la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe);
pour l'Ukraine, voir aussi la Division de l'Europe orientale et de l'Asie
septentrionale et centrale.

Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale

(Arménie, Azerbaïdjan^f, Bélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kirghizistan,
Ouzbékistan, Ukraineⁿ; Président de la Division : M. V. Boginskiy)

M. Vladimir BOGINSKIY
(Fédération de Russie)

Chef, Département cartographique, Institut
central de recherche en géodésie,
aérotopographie et cartographie

M. Dmitry SUBBOTIN
(Fédération de Russie)

Troisième Secrétaire, Département juridique,
Division des frontières et de la
cartographie, Ministère des affaires
étrangères

M. Anatoli BONDAR
(Ukraine)

Chef du Conseil national des noms
géographiques

Mme Natalia KONDRATSOVA
(Ukraine)

Troisième Secrétaire, Ministère des affaires
étrangères

Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes)*

(Chypre^g, Israël; Président de la Division : M. Kadmon)

M. Naftali KADMON
(Israël)

Professeur émérite de cartographie,
Département de géographie, Université
hébraïque, Jérusalem

* Pour Chypre, voir aussi la Division romano-hellénique.

Division francophone*

(Belgique^k, Bénin^c, Cameroun^a, Canada^o, Côte d'Ivoire^c, France^j, Luxembourg^j,
Mali^c, Monaco^j, République démocratique populaire lao^d, Roumanie^j, Suisse^k;
Président de la Division : à déterminer)

M. Pierre PLANQUES (France)	Président de la Commission de toponymie de l'Institut géographique national (IGN) et Chef du service de la documentation géographique
Mme Sylvie LEJEUNE (France)	Expert auprès de la Commission de toponymie de l'Institut Géographique National (IGN)
Mme Nicole RENE (Canada)	Présidente, Commission de toponymie du Québec
M. Alain VALLIÈRES (Canada)	Directeur général, Commission de toponymie du Québec

* Pour le Canada, voir aussi la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada;
pour la Belgique et la Roumanie, voir aussi la Division romano-hellénique.

Division de l'Inde

(Bangladesh, Inde, Pakistan^h)

(Absente)

Division de l'Amérique latine

(Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador,
Équateur, Espagne^p, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama,
Paraguay, Pérou, République dominicaine, Suriname, Uruguay, Venezuela; Président
de la Division : à déterminer)

M. H. Esteban AVILA (Argentine)	Director del Instituto Geográfico Militar
M. Héctor José PEÑA (Argentine)	Jefe de la División Geografía del IGM
M. Cristóbal MORALES BEJAR (Mexique)	Subdirector de Operacion, INEGI, Direccion General de Geografía
M. Jose HERRERA (Pérou)	Jefe del Instituto Geográfico Nacional
M. Juan QUIÑE (Pérou)	Director-General de Geografía, Instituto Geográfico Nacional

Division nordique (Norden)

(Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède; Président de la Division :
M. B. Helleland)

Mme Sirkka PAIKKALA (Finlande)	Chercheuse principale Institut de recherche pour les langues de la Finlande
-----------------------------------	--

- M. Jorma MARTTINEN
(Finlande) Ingénieur en chef, National Land Survey of Finland
- M. Kerkko HAKULINEN
(Finlande) Rédacteur en chef, Geographical Society of Finland
- M. Botolv HELLELAND
(Norvège) Maître de conférence/Conseiller pour les noms d'États, Département de la recherche toponymique
- M. Hans RINGSTAM
(Suède) Principal Administrative Officer, National Land Survey of Sweden, Gävle
- M. Leif NILSSON
(Suède) Place Name Consultant, Institute for Swedish Language and Folklore Research, Uppsala

Division romano-hellénique*

(Belgique^k, Canada^o, Chypre^g, Espagne^p, France^j, Grèce^m, Italie, Luxembourg^j, Moldova, Monaco^j, Portugal, Roumanie^j, Saint-Siège, Suisse^k, Turquieⁱ; Président de la Division : Mme S. Lejeune)

- Mme Kathleen VAN DOREN
(Belgique) Directrice de la formation, Institut géographique national
- M. Prodromos VASILEIOU
(Chypre) Président du Comité permanent de Chypre pour la normalisation des noms géographiques
- M. Menelaos N. CHRISTODULOU
(Chypre) Secrétaire du Comité permanent de Chypre pour la normalisation des noms géographiques
- M. Vassilios MOUTSOGLOU
(Grèce) Premier Conseiller, Ministère des affaires étrangères
- Mme Alexandra IOANNIDOU
(Grèce) Conseillère scientifique, Ministère des affaires étrangères
- M. Georgios MAKRIDIS
(Grèce) Lieutenant-colonel, Service géographique militaire grec
- M. Athanasios PALLIKARIS
(Grèce) Chef de la Division hydrographique, Service hydrographique de la marine grecque
- M. Ioannis PAPAIOANNOU
(Grèce) Service hydrographique de la marine grecque, Division hydrographique, Section de la politique géographique
- M. Nikolaos ALEXOPOULOS
(Grèce) Conseiller, Ministère de l'intérieur, Administration publique et décentralisation

M. Maurizio PAMPALONI (Italie)	Directeur de recherche, Institut militaire géographique italien
M. Sabato RAINONE (Italie)	Chef du Service géographique, État-major général italien de la défense
M. Serban DRAGOMIRESCU (Roumanie)	Secrétaire scientifique par intérim, Académie roumaine
M. N. T. CONSTANTINESCU (Roumanie)	Inspecteur, Bureau national du cadastre, de la géodésie et de la cartographie

* Pour le Canada, voir aussi la Division francophone et la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada; pour la France, voir aussi la Division francophone; pour la Turquie, voir aussi la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe).

Division du Royaume-Uni*

(Afrique du Sud^b, Guyana, Nouvelle-Zélande^a, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Président de la Division : à déterminer)

M. Paul WOODMAN (Royaume-Uni)	Secretary, Permanent Committee on Geographical Names
Mme Juliette MOORE (Royaume-Uni)	Research Assistant, Permanent Committee on Geographical Names
M. Roger MARSDEN (Royaume-Uni)	Head, Geography and Geodesy Division, Military Survey; Permanent Committee on Geographical Names

* Pour l'Afrique du Sud, voir aussi la Division du Sud de l'Afrique.

Division des États-Unis d'Amérique et du Canada*

(Canada^o, États-Unis; Présidents de la Division : Mme H. Kerfoot et M. R. L. Payne)

Mme Helen KERFOOT (Canada)	Secrétaire exécutive, Comité permanent canadien des noms géographiques
M. Anthony PRICE (Canada)	Président, Comité permanent canadien des noms géographiques
M. André LAPIERRE (Canada)	Directeur, Programme des études canadiennes, Université d'Ottawa
Mme Jocelyne REVIE (Canada)	Secrétariat, Comité permanent canadien des noms géographiques

Mme Kathleen O'BRIEN
(Canada)

Secrétariat, Comité permanent canadien des
noms géographiques

M. Roger PAYNE
(États-Unis)
(Voir aussi les observateurs)

Executive Secretary, United States Board on
Geographic Names, United States Geological
Survey

M. Randall FLYNN
(États-Unis)
(Voir aussi les observateurs)

Executive Secretary for Foreign Names,
United States Board on Geographic Names,
National Imagery and Mapping Agency

M. Charles M. HEYDA
(États-Unis)

Scientific Linguist, National Imagery and
Mapping Agency

M. Gerd QUINTING
(États-Unis)

Scientific Linguist, National Imagery and
Mapping Agency

M. Louis A. YOST IV
(États-Unis)

Chief, Research Domestic Names, Geographic
Names Office, United States Geological
Survey

M. Joel MORRISON
(États-Unis)

United States Board on Geographic Names,
Bureau of the Census

M. Richard WITMER
(États-Unis)

Chief Geographer, United States Board on
Geographic Names, United States Geological
Survey

Mme Angela BOTTOM
(États-Unis)

Département d'État

M. Leo DILLON
(États-Unis)

Cartographe, Département d'État

M. Ronald GRIN
(États-Unis)

Chairman, United States Board on Geographic
Names, Library of Congress

Observateurs

M. Ferjan ORMELING
(Voir aussi la Division des
langues allemande et
néerlandaise)

Chair, Standing Commission on Education of
the International Cartographic Association

M. Roger PAYNE
(Voir aussi la Division des
États-Unis et du Canada)

Institut panaméricain de géographie et
d'histoire

M. Randall FLYNN
(Voir aussi la Division des
États-Unis et du Canada)

Organisation hydrographique internationale

* Pour le Canada, voir aussi la Division francophone.

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

M. K. Hans STABE

Secrétaire du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques, Département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations Unies

Notes

^a Membre de la Division de l'Afrique centrale et de la Division francophone.

^b Membre de la Division des langues allemande et néerlandaise, de la Division du Sud de l'Afrique et de la Division du Royaume-Uni.

^c Membre de la Division de l'Afrique occidentale et de la Division francophone.

^d Membre de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest et de la Division du Royaume-Uni.

^e Membre de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest et de la Division francophone.

^f Membre de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe) et de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale.

^g Membre de la Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes), de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe) et de la Division romano-hellénique.

^h Membre de la Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest et de la Division de l'Inde.

ⁱ Membre de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe) et de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe.

^j Membre de la Division celtique, de la Division romano-hellénique et de la Division francophone.

^k Membre de la Division des langues allemande et néerlandaise, de la Division romano-hellénique et de la Division francophone.

^l Membre de la Division des langues allemande et néerlandaise et de la Division de l'Amérique latine.

^m Membre de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe et de la Division romano-hellénique.

ⁿ Membre de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe et de la Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale.

^o Membre de la Division romano-hellénique, de la Division des États-Unis d'Amérique et du Canada et de la Division francophone.

^p Membre de la Division de l'Amérique latine et de la Division romano-hellénique.

^q Membre de la Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe), de la Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe et de la Division romano-hellénique.

^r Membre de la Division romano-hellénique et de la Division francophone.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS PAR LE GROUPE D'EXPERTS

Cote	<u>Documents d'information</u>	Point de l'ordre du jour
INF.1	Statuts et règlement intérieur du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques	5
INF.2	Ordre du jour provisoire	2
INF.3	Liste provisoire des documents de travail	
INF.4	Liste provisoire des adresses des experts en toponymie	
INF.5	Ordre du jour provisoire de la vingtième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques (présenté par l'Estonie)	9
	<u>Documents de travail</u>	
WP.1	Report by the Convenor of the Working Group on Romanization Systems	3
WP.2	Retiré	
WP.3	Report of the Chairman of the United Nations Group of Experts on Geographical Names	3
WP.4	Création d'une division francophone	5
WP.5	Summary report of the Working Group on Toponymic Data Exchange Formats and Standards	3

Annexe III

PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES CONCERNANT LA CRÉATION
D'UNE DIVISION FRANCOPHONE AU SEIN DU GROUPE D'EXPERTS DES
NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

Le contexte

Le projet de créer une division francophone au sein du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a été discuté lors de sa dix-huitième session (Genève, août 1996). Ce projet figurait dans le document de travail n° 76 présenté par la France. Depuis, il a été soumis à diverses instances regroupant les pays francophones et il a reçu de nombreux appuis, dont celui du Conseil permanent de la francophonie qui a invité (vingt-cinquième session, mars 1997) les pays francophones à faciliter sa création. La composition de cette division éventuelle présenterait l'avantage de favoriser les transferts d'expertise en réunissant des pays dont le savoir-faire toponymique est solidement établi et d'autres qui sont en situation de démarrage quant à la normalisation de leurs nomenclatures géographiques.

La Conférence,

Considérant que les pays francophones ont en commun une problématique tant du point de vue toponymique que culturel,

Considérant que les pays francophones sont actuellement répartis dans différentes divisions selon des critères géographiques peu adaptés à l'expression francophone,

Considérant que le regroupement de ces pays au sein d'une même division serait de nature à favoriser leur participation aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques,

Recommande que la division ci-après soit ajoutée au nombre des divisions :
Division francophone.

Annexe IV

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGTIÈME SESSION DU GROUPE
D'EXPERTS DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Président.
4. Rapport du Secrétaire.
5. Rapport des Divisions.
6. Rapports des chargés de liaison, réunions régionales et organisations internationales.
7. Comptes rendus analytiques des Groupes de travail.
8. Réunion du Groupe de travail sur les stages de formation à la toponymie.
9. Réunion du Groupe de travail sur les fichiers de données toponymiques et les nomenclatures.
10. Réunion du Groupe de travail sur la terminologie toponymique.
11. Réunion du Groupe de travail sur les systèmes de romanisation.
12. Réunion du Groupe de travail sur les noms de pays.
13. Réunion du Groupe de travail sur la publicité et le financement.
14. Directives toponymiques à l'intention des correcteurs cartographiques et autres correcteurs.
15. Exonymes.
16. Normalisation dans les zones multilingues.
17. Progrès accomplis dans l'archivage des documents relatifs aux Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques et aux sessions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.
18. Mise en oeuvre des résolutions et buts et fonctions du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.
19. Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

20. Vingt et unième session du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques.
21. Questions diverses.
22. Adoption du rapport.

Annexe V

STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR RÉVISÉS DU GROUPE D'EXPERTS
DES NATIONS UNIES SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

STATUTS DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES
SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES*

Le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques a été créé en vertu des résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social, en date du 23 avril 1959 et du 31 mai 1968, et de la décision prise par le Conseil à sa 1854^e séance, le 4 mai 1973, dans le but de promouvoir la normalisation des noms géographiques aux niveaux national et international.

I. BUTS

Les buts essentiels du Groupe d'experts sont les suivants :

- a) Souligner l'importance de la normalisation des noms géographiques aux niveaux national et international et démontrer les avantages pouvant découler de cette normalisation;
- b) Rassembler les résultats des travaux accomplis par les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de la normalisation des noms géographiques et faciliter la diffusion de ces résultats auprès des États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Étudier et proposer des principes, politiques et méthodes propres à résoudre les problèmes que pose la normalisation aux niveaux national et international;
- d) Jouer un rôle actif, en facilitant l'octroi d'une assistance scientifique et technique, en particulier aux pays en développement, pour la création de mécanismes de normalisation des noms géographiques aux plans national et international;
- e) Servir d'agent de liaison et de coordination entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales pour les travaux relatifs à la normalisation des noms géographiques;
- f) S'acquitter des tâches qui lui sont confiées en application des résolutions adoptées par les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

* Adoptés par le Groupe d'experts à ses quinzième et seizième sessions, approuvés par la sixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, et approuvés par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1993.

II. PRINCIPES

1. Le Groupe d'experts agit en tant qu'organisme consultatif; aussi arrive-t-il à un accord sur les questions autres que les questions de procédure par voie de consensus et non par un vote.
2. Les décisions du Groupe d'experts sont soumises sous forme de recommandations aux Conférences des Nations Unies sur les noms géographiques; si elles sont approuvées, elles sont soumises sous forme d'une ou plusieurs résolutions au Conseil économique et social pour approbation définitive, avec la demande que les États membres leur assurent une publicité et une diffusion aussi larges que possible par les moyens et circuits appropriés tels que les organisations professionnelles, les établissements scientifiques et de recherche et les établissements d'enseignement supérieur. Les décisions du Groupe d'experts ont un caractère de recommandation.
3. Le Groupe d'experts n'aborde pas les questions touchant à la souveraineté nationale.
4. Dans l'exercice de ses fonctions, le Groupe d'experts se conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et aux dispositions ci-après :
 - a) La normalisation des noms géographiques doit tenir compte des progrès scientifiques réalisés en linguistique et dans les techniques de traitement et de production de données toponymiques;
 - b) La normalisation internationale des noms géographiques doit être fondée sur la normalisation nationale.

III. FONCTIONS

Pour atteindre les buts énoncés ci-dessus, le Groupe d'experts exerce les fonctions suivantes :

- a) Mettre au point des procédures de normalisation et créer des mécanismes à cet effet pour répondre aux besoins des pays et à telle ou telle demande;
- b) Mener à bien les préparatifs des conférences internationales sur la normalisation des noms géographiques tenues périodiquement pour assurer la continuité d'une conférence à l'autre, et donner l'impulsion nécessaire à l'application des résolutions adoptées aux conférences;
- c) Encourager l'examen et l'étude des mesures pratiques et théoriques préalables à la normalisation;
- d) Coordonner les activités des divisions linguistiques/géographiques formées pour promouvoir les travaux au niveau national; encourager les pays et les divisions à participer activement aux travaux; et s'efforcer d'assurer l'uniformité des travaux entrepris;

e) Créer toute structure nécessaire; compléter les travaux des divisions et traiter des questions ne relevant pas d'une division;

f) Mettre au point des programmes appropriés pour aider divers pays et groupes de pays à assurer la normalisation lorsque celle-ci fait défaut;

g) Sensibiliser les organisations de cartographie à l'importance de l'utilisation de noms géographiques normalisés;

h) Assurer la liaison avec les organisations internationales traitant de sujets connexes et encourager les divisions à participer aux conférences cartographiques des Nations Unies, régionales ou autres;

i) Travailler au plus haut niveau possible (sur les plans national, international et des Nations Unies) pour relier toponymie et cartographie;

j) Diffuser les principes de normalisation et les noms géographiques normalisés, sous forme d'informations pratiques, auprès du plus grand nombre d'usagers possible, en utilisant tous les médias appropriés.

IV. COMPOSITION

1. Divisions linguistiques/géographiques

1. Le Groupe d'experts est formé de spécialistes provenant des divisions linguistiques/géographiques nommés par les gouvernements. Il est dirigé par des membres du bureau élus qui guident les travaux du Groupe pendant et entre les sessions.

2. Dans l'exercice de ses fonctions, le Groupe d'experts bénéficie de l'appui des divisions linguistiques/géographiques énumérées dans l'annexe aux présents Statuts.

3. Le nombre et la composition des divisions linguistiques/géographiques peuvent au besoin être modifiés.

4. Chaque pays décide lui-même à quelle division il désire appartenir. Un pays peut être membre d'une autre division à condition que la nature de sa participation ne modifie pas le caractère linguistique ou géographique de celle-ci. Un expert peut être invité à assister à des réunions d'autres divisions à titre d'observateur ou de conseiller.

5. Chaque division qui regroupe plus d'un État souverain choisit, par les moyens qu'elle juge appropriés, un expert qui représente l'ensemble de la division aux réunions du Groupe d'experts.

6. Pour assurer la continuité de ses travaux, chaque division comptant plus d'un État souverain devrait choisir un représentant suppléant; le représentant de la division travaille en contact étroit avec son suppléant.

7. Le représentant de la division stimule les efforts de normalisation des noms géographiques au sein de sa division par tous les moyens appropriés (correspondance avec les organismes nationaux de normalisation des noms géographiques et avec les organismes nationaux de topographie et de cartographie, organisation de réunions des experts de la division).

8. Le représentant de la division a pour tâche de s'assurer que les travaux du Groupe d'experts et l'aide technique qu'il peut offrir sont portés à l'attention des États membres de sa division et de signaler à l'Organisation des Nations Unies tout problème particulier qui se pose à l'intérieur de la division.

9. Une division peut, pour examiner des questions techniques ou de procédure, tenir des réunions régionales pendant les Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, les réunions du Groupe d'experts ou à tout autre moment jugé approprié.

2. Bureau

1. Le Groupe d'experts élit les membres du bureau ci-après : un président, un vice-président et un rapporteur.

2. Toutes les modalités concernant l'élection du bureau et son fonctionnement sont exposées dans le règlement intérieur du Groupe d'experts (E/1988/22, annexe II).

3. Groupes de travail

1. Une fois leur mission accomplie, les groupes de travail sont dissous. C'est le Groupe d'experts qui détermine s'il y a lieu de proroger leur mandat. Il peut, le cas échéant, désigner de nouveaux groupes de travail et définir leur mandat.

2. Le président et le coprésident d'un groupe de travail sont élus aux réunions du groupe de travail selon les modalités que ce dernier aura lui-même choisies.

Annexe

Division de l'Afrique centrale
Division du Sud de l'Afrique
Division de l'Afrique orientale
Division de l'Afrique occidentale
Division arabe
Division balte
Division de l'Asie orientale (sauf la Chine)
Division de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest
Division de l'Asie du Sud-Ouest (sauf le groupe arabe)
Division celtique
Division de la Chine
Division des langues allemande et néerlandaise
Division de l'Est, du Centre et du Sud-Est de l'Europe

Division de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et centrale
Division de la Méditerranée orientale (sauf les pays arabes)
Division francophone
Division de l'Inde
Division de l'Amérique latine
Division nordique (Norden)
Division romano-hellénique
Division du Royaume-Uni
Division des États-Unis d'Amérique et du Canada

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GROUPE D'EXPERTS DES NATIONS UNIES
SUR LES NOMS GÉOGRAPHIQUES

I. DÉFINITIONS

Sens des expressions

Article premier

Aux fins du présent règlement, les termes ci-après sont définis comme suit :

- a) "Groupe" ou "Groupe d'experts" désigne le Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques créé en vertu des résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social en date du 23 avril 1959 et du 31 mai 1968, et de la décision prise par le Conseil à sa 1854e séance, le 4 mai 1973;
- b) "Membre" désigne tout expert qui participe à une session du Groupe, qu'il/elle représente ou non une division;
- c) "Division" désigne l'une des grands divisions linguistiques/géographiques du monde, au sens du chapitre IV des statuts du Groupe;
- d) "Secrétaire général" désigne le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

II. COMPOSITION

Article 2

1. Le Groupe d'experts est composé d'experts en cartographie ou en linguistique qui sont nommés par les gouvernements des États membres des différentes divisions.
2. L'expert chargé de représenter une division est membre à part entière du Groupe, avec droit de vote. En outre, les États membres des divisions peuvent nommer des experts nationaux qui sont autorisés à participer aux débats du Groupe sans droit de vote. L'expert chargé de représenter la division en question et de voter en son nom coordonne la participation de ces experts aux réunions du Groupe.

3. Tous les experts participant à une session du Groupe y assistent à titre personnel en raison de leur compétence et de leur expérience notoires dans leur sphère d'activités.

III. SESSIONS

Article 3

Le Groupe tient normalement une session tous les deux ans, à la date qu'il choisit; les années où se tient une Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, le Groupe se réunit, selon que de besoin, immédiatement avant l'ouverture de la Conférence et immédiatement après sa clôture.

IV. ORDRE DU JOUR

Article 4

L'ordre du jour provisoire établi par le Groupe à la session précédente et communiqué aux gouvernements invités par le Secrétaire général à envoyer des experts à la session constitue l'ordre du jour provisoire de la session. Les experts participant à la session peuvent proposer l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire.

V. BUREAU

Élection des membres et durée du mandat

Article 5

Le Groupe élit le Président, le Vice-Président et le Rapporteur parmi les experts qui représentent les divisions.

Article 6

Les membres du bureau sont élus immédiatement après la clôture de la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, immédiatement après la conférence suivante.

Remplacement

Article 7

1. Si le Président est absent pendant une séance ou une partie d'une séance, ou s'il n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions, le Vice-Président ou, en son absence, le Rapporteur, assure la présidence.
2. Le Vice-président ou le Rapporteur agissant en qualité de président ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que le Président.

3. Si le Vice-président ou le Rapporteur est incapable de s'acquitter de ses fonctions, le Président nomme un expert pour la durée du mandat qui reste à courir.

VI. SECRÉTARIAT

Fonctions du secrétariat

Article 8

Le Secrétaire du Groupe, qui est nommé par le Secrétaire général, agit en cette qualité à toutes les séances du Groupe. Il peut désigner un membre du secrétariat pour le remplacer à toute séance.

Article 9

Dans toute la mesure du possible, le Secrétaire fournit et dirige le personnel nécessaire au Groupe. Il est chargé de prendre toutes dispositions touchant les avances et, de façon générale, s'acquitte de toutes autres tâches qui peuvent être requises par le Groupe.

Déclarations du secrétariat

Article 10

À toute séance, le Secrétaire ou son représentant peut présenter un exposé oral ou écrit concernant toute question à l'examen.

VII. CONDUITE DES DÉBATS

Quorum

Article 11

Le quorum est constitué par la majorité des représentants de division qui participent à la session.

Pouvoirs du Président

Article 12

Outre qu'il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu d'autres dispositions du présent règlement, le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque séance du Groupe, dirige les débats au cours de ces séances, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Il statue sur les motions d'ordre et, sous réserve des dispositions du présent règlement, a pleine autorité pour régler les débats du Groupe et assurer le maintien de l'ordre au cours des séances.

Article 13

Le Président peut, au cours de la discussion, proposer au Groupe la clôture de la liste des orateurs ou l'ajournement ou la clôture du débat. Il peut aussi rappeler à l'ordre un orateur dont les remarques n'ont pas trait à la question examinée. Il peut également proposer la suspension ou la levée de la séance.

Article 14

Le Président, dans l'exercice de ses fonctions, demeure sous l'autorité du Groupe.

Motions d'ordre

Article 15

Pendant la discussion de toute question, un membre peut, à tout moment, présenter une motion d'ordre, sur laquelle le Président prend immédiatement une décision conformément au présent règlement. Tout membre peut en appeler de la décision du Président. L'appel est immédiatement mis aux voix et, si elle n'est pas annulée par la majorité des représentants de division présents et votants, la décision du Président est maintenue. Un membre qui présente une motion d'ordre ne peut, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion.

Durée des interventions

Article 16

Le Groupe peut limiter le temps de parole de chaque orateur et le nombre d'interventions que chaque membre peut faire sur une question donnée. Lorsque la durée des débats est limitée et qu'un membre dépasse le temps qui lui est alloué, le Président le rappelle immédiatement à l'ordre.

Clôture de la liste des orateurs

Article 17

Au cours d'un débat, le Président peut donner lecture de la liste des orateurs et, avec l'assentiment du Groupe, déclarer cette liste close. Il peut cependant accorder le droit de réponse à un membre lorsque, à son avis, un discours prononcé après la clôture de la liste des orateurs appelle une réponse. Lorsqu'il n'y a plus d'orateurs, le Président, avec l'assentiment du Groupe, prononce la clôture du débat. Cette clôture a le même effet que la clôture par décision du Groupe en vertu de l'article 19.

Ajournement du débat

Article 18

Au cours de la discussion de toute question, un membre peut demander l'ajournement du débat sur cette question. Toute motion de cette nature a

priorité. Outre l'auteur de la motion, un orateur peut prendre la parole en faveur de l'ajournement, et un contre, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Clôture du débat

Article 19

À tout moment, un membre peut demander la clôture du débat sur la question en discussion, même si d'autres membres ont manifesté le désir de prendre la parole. L'autorisation de prendre la parole au sujet de cette motion n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la clôture, après quoi la motion est immédiatement mise aux voix.

Retrait d'une proposition ou d'une motion

Article 20

Une proposition ou une motion qui n'a pas encore été mise aux voix peut, à tout moment, être retirée par son auteur, à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'un amendement. Une proposition ou une motion qui est ainsi retirée peut être présentée de nouveau par tout membre.

Nouvel examen des propositions

Article 21

Lorsqu'une proposition est adoptée ou rejetée, elle ne peut être examinée de nouveau, à moins que le Groupe n'en décide autrement à la majorité des deux tiers des représentants de division présents et votants. L'autorisation de prendre la parole au sujet d'une motion présentée en faveur d'un nouvel examen n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à la motion, après quoi celle-ci est immédiatement mise aux voix.

Spécialistes (conseillers techniques) invités

Article 22

Un spécialiste de certains aspects de la normalisation des noms géographiques peut être invité à exposer ses connaissances spécialisées au Groupe d'experts. Il n'est invité que lorsque son gouvernement a officiellement approuvé l'invitation.

VIII. PRISE DE DÉCISIONS

Consensus

Article 23

1. Sauf sur les questions de procédure, le Groupe d'experts, ses groupes régionaux et ses groupes de travail prennent les décisions par consensus. En l'absence d'un consensus, la question est réétudiée et présentée à nouveau.

2. En l'absence d'un consensus sur une question de procédure, le Président peut et, à la demande d'un représentant doit, mettre la proposition aux voix.

Droit de vote et majorité requise

Article 24

1. Chaque expert représentant une division dispose d'une voix. Les décisions du Groupe sont prises, sous réserve des dispositions de l'article 23, à la majorité des représentants de division présents et votants.

2. En cas de partage égal des voix, un deuxième vote a lieu après une suspension de séance de 15 minutes. S'il y a encore partage égal de voix, la proposition est considérée comme rejetée.

Signification de l'expression "représentants de division
présents et votants"

Article 25

Aux fins du présent règlement, l'expression "représentants de division présents et votants" s'entend des représentants présents qui votent pour ou contre. Les représentants de division qui s'abstiennent de voter sont considérés comme des non-votants.

Vote par appel nominal

Article 26

Un vote par appel nominal, s'il est demandé, a lieu dans l'ordre alphabétique anglais des noms des divisions en commençant par la division dont le nom est tiré au sort par le Président.

Règles à observer pendant le vote

Article 27

Lorsque le Président a annoncé que le scrutin commence, aucun membre ne peut interrompre le scrutin, sauf pour présenter une motion d'ordre relative à la manière dont s'effectue le scrutin. Le Président peut permettre aux membres d'expliquer leur vote, soit avant, soit après le scrutin. Il peut limiter la durée de ces explications.

Division des propositions

Article 28

La division est de droit si elle est demandée. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc; si toutes les parties du dispositif d'une proposition ont été rejetées, la proposition est considérée comme rejetée dans son ensemble.

Ordre du vote sur les amendements

Article 29

Lorsqu'une proposition fait l'objet d'un amendement, l'amendement est mis aux voix en premier lieu. Si une proposition fait l'objet de plusieurs amendements, le Groupe vote d'abord sur celui qui s'éloigne le plus, quant au fond, de la proposition primitive. Il vote ensuite sur l'amendement qui, après ce premier amendement, s'éloigne le plus de ladite proposition, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les amendements aient été mis aux voix. Toutefois, lorsque l'adoption d'un amendement implique nécessairement le rejet d'un autre amendement, ce dernier n'est pas mis aux voix. Si un ou plusieurs amendements sont adoptés, il est ensuite procédé au vote sur la proposition modifiée. Une proposition est considérée comme un amendement à une autre proposition si elle représente simplement une addition, une suppression ou une modification intéressant une partie de ladite proposition.

Ordre de vote sur les propositions

Article 30

1. Si la même question fait l'objet de plusieurs propositions, le Groupe, à moins qu'il n'en décide autrement, vote sur ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées. Après chaque vote sur une proposition, le Groupe peut décider s'il votera ou non sur la proposition suivante.
2. Les propositions modifiées sont mises aux voix dans l'ordre de présentation des propositions initiales, à moins que la modification ne s'éloigne substantiellement de la proposition initiale. Dans ce cas, la proposition initiale est considérée comme rejetée et la proposition modifiée comme une nouvelle proposition.
3. Toute motion tendant à ce que le Groupe ne se prononce pas sur une proposition a priorité sur cette proposition.

Élections

Article 31

1. Toutes les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que le Groupe n'en décide autrement.
2. Lorsqu'il y a lieu de présenter des candidatures, chaque candidature est présentée par un seul membre, et le Groupe passe ensuite immédiatement à l'élection.

Vote

Article 32

1. Lorsqu'un ou plusieurs postes sont à pourvoir par voie d'élection en même temps et dans les mêmes conditions, chaque membre peut exprimer autant de

suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir et les candidats, dont le nombre ne doit pas excéder celui des postes à pourvoir, ayant obtenu au premier tour la majorité des suffrages exprimés et le plus grand nombre de voix sont élus.

2. Si le nombre de candidats ainsi élus est inférieur au nombre de postes à pourvoir, d'autres tours de scrutin ont lieu pour pourvoir les postes encore vacants. Les candidats ayant obtenu le plus petit nombre de voix lors du tour précédent peuvent alors être éliminés sur la proposition du Président.

3. En cas de partage égal des voix entre les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il est procédé à un deuxième tour de scrutin. S'il y a encore partage égal des voix, le candidat le plus ancien est élu.

IX. LANGUES

Langues officielles et langues de travail

Article 33

L'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues officielles et l'anglais, l'espagnol et le français sont les langues de travail de la session. Les documents de travail sont présentés dans une des langues de travail.

Interprétation

Article 34

1. Les interventions prononcées dans une des langues officielles sont interprétées dans les autres langues officielles de la session.

2. Tout membre peut prendre la parole dans une langue autre qu'une langue officielle de la session s'il assure l'interprétation dans une langue officielle. Les interprètes du Secrétariat peuvent prendre pour base de leur interprétation dans les autres langues officielles de la session celle qui aura été faite dans la première langue officielle utilisée.

X. DOCUMENTS

Article 35

1. Le secrétariat du Groupe d'experts distribue aux participants à la session les documents de travail présentés par les divisions linguistiques/géographiques et les experts.

2. La présentation d'un document de travail à l'examen du Groupe d'experts ne signifie pas que le Groupe d'experts a approuvé ce document.

3. L'examen d'un document de travail par le Groupe d'experts ne revêt aucune signification politique.

4. L'examen d'un document de travail par le Groupe d'experts ne doit pas être interprété comme signifiant l'approbation ou le rejet d'une opinion ou position politique.

5. De même, la mention ultérieure des documents de travail dans le rapport de la session du Groupe d'experts ne revêt aucune signification politique.

XI. COMPTES RENDUS

Comptes rendus des séances et de la session

Article 36

Le secrétariat établit et conserve des enregistrements sonores des séances plénières de la session. Le Groupe rédige un rapport final en anglais qui constitue le compte rendu de la session. Ce rapport est distribué par les soins du secrétariat aussitôt que possible après la clôture de la session.

XII. PUBLICITÉ DES SÉANCES

Article 37

Les séances du Groupe et de ses groupes de travail se tiennent à huis clos.

XIII. ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL DE SESSION

Organes de session

Article 38

Pendant les sessions du Groupe, des groupes d'étude spéciaux peuvent être constitués pour traiter de certaines questions. Une fois accomplie la tâche qui leur a été confiée, ces groupes sont automatiquement dissous avant la fin de la session sauf s'ils ont pour instruction expresse de demeurer constitués.

Groupes de travail intersessions

Article 39

Le Groupe peut constituer des groupes de travail de spécialistes présidés par l'un des experts nationaux visés à l'article 2 pour examiner certains problèmes entre les sessions du Groupe.

Règlement intérieur

Article 40

Dans la mesure où elles sont applicables, les dispositions du règlement intérieur du Groupe s'appliquent aux travaux des organes et groupes de travail de session. Ceux-ci peuvent toutefois décider de réduire le nombre de langues pour lesquelles sont fournis des services d'interprétation.

XIV. PARTICIPATION DE NON-MEMBRES

Article 41

1. Des représentants désignés par des institutions spécialisées et des observateurs désignés par d'autres organisations intergouvernementales et par des organisations non gouvernementales invitées à la session peuvent participer, sans droit de vote, aux travaux du Groupe et de ses groupes de travail sur l'invitation du Président ou du Président du Groupe de travail sur les questions qui sont de leur compétence particulière.

2. Les exposés écrits présentés par ces représentants ou observateurs sont distribués par les soins du secrétariat à tous les participants à la session.

XV. AMENDEMENTS

Article 42

Le présent règlement peut être amendé par décision du Groupe, prise à la majorité des deux tiers des représentants de division présents et votants. Aucun amendement ne prend effet tant qu'il n'a pas été approuvé par le Conseil économique et social.
